

Mot de la présidente

Bonjour à vous chers membres du Québec,

Comme vous aurez pu le constater, il n'y a pas eu de parution du journal l'ACCOMPAGNATEUR en décembre. J'ai voulu condenser le tout en 2 parutions par année. C'est un essai et selon les commentaires que nous recevrons, nous ajusterons le tir.

Notre congrès en mai prochain sera celui des élections de vos officiers et de vos délégués pour le congrès triennal en octobre prochain. Nous voulions vous informer que Chantal Nault v.-p., Manon Demers sec. et moi-même ne renouveleront pas notre mandat. Ainsi, en vous en faisant part à l'avance, si quelqu'un est intéressé, ça lui donnera le temps de se préparer. Si vous avez des questions à ce sujet, n'hésitez pas à nous contacter. Il nous fera plaisir de vous renseigner sur les tâches que comportent nos postes d'officiers. Soyez assurés que nous effectuerons notre devoir jusqu'au terme de notre présent mandat. Je crois pour ma part qu'après 12 ans au sein de l'exécutif, il est temps de passer le flambeau. Cela dans le but d'apporter une nouvelle vision des choses à l'ACMPA du Québec. Ces années au sein de l'ACMPA m'auront permis de rencontrer personnellement plusieurs d'entre vous et de découvrir de bien belles régions du Québec. Je peux confirmer que cela vaut la peine de visiter notre coin de pays, car nous possédons de magnifiques paysages et les gens, que l'on y rencontre, sont très sympathiques et accueillants.

Merci à vous tous et au plaisir de vous rencontrer à Québec

Respectueusement, Chantal Guillemette, présidente ACMPA Québec

NE PAS : se servir des enveloppes de Postes Canada (POSTE LETTRE, XPOST ou PRIORITAIRE) pour écrire à votre syndicat, ceci est considéré comme un courrier personnel, à moins d'une demande de l'employeur.

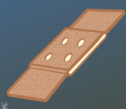


Assurez-vous d'avoir une liste à jour des officiers dans votre bureau, ça pourrait être utile si jamais vous devez nous faire parvenir un document.

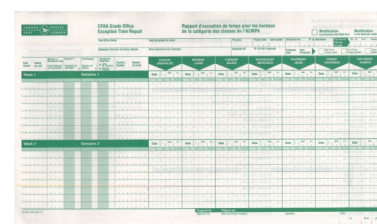
Ne pas respecter son horaire de travail, peut entraîner jusqu'à une suspension



Ne pas : n'oubliez pas de faire un rapport de blessure mineure même si cela vous paraît banal.



Ne pas : faire de fausses déclarations sur les paies.



Il pourrait y avoir des répercussions disciplinaires.

Invitation à tous les membres de la
Section du Québec de l'A.C.M.P.A.

Chers membres,

Vous êtes cordialement invités au 87^e congrès provincial de votre Association qui se tiendra à l'Hôtel Le Concorde de Québec, 1225 Cours du Général de Montcalm, Québec, QC G1R 4W6 les 17, 18 et 19 mai 2019. Sous le thème: **Portez du ROUGE.**

Vous trouverez ci-joints: le programme et la carte-réponse.

INSCRIPTION

Pour ceux qui **paieront l'inscription** pour l'invité(e) d'un membre actif seulement avant le 18 avril 2019, bénéficieront d'un **rabais de \$5.00** sur le prix d'inscription. Veuillez donc faire un chèque ou mandat à l'ordre de l'A.C.M.P.A. au montant de \$65.00. Après le 18 avril 2019 et/ou à l'entrée directement, le tarif sera de \$70.00.

Expédiez votre chèque ou mandat en même temps que votre carte-réponse **dûment remplie en lettres moulées** au bureau du secrétariat à l'adresse suivante:

A.C.M.P.A., 734, Lyne, Wickham, J0C 1S0

Un reçu sera émis sur réception de votre chèque et vous sera remis lors du congrès.

****NOUVEAU****

Pour ceux qui s'inscrive tôt, une surprise vous attend.

(Inscription **REÇUE** au plus tard le 18 avril 2019)

RABAIS SUR LE PRIX DES CHAMBRES:

Un rabais de **\$15.00** pour les membres actifs, pour le **17 et 18 mai 2019**, seront automatiquement accordés sur votre facture au moment de votre départ. Pour les membres qui auraient loué une chambre dans un autre établissement,

AUCUN RABAIS ne sera consenti.

De plus, le stationnement sans service de valet à l'Hôtel le Concorde sera au frais de l'ACMPA

Au plaisir de vous rencontrer en grand nombre au congrès 2019.

Vos officiers.

P.S.: Faites la réservation de vos chambres avant le 18 avril 2019 pour un prix garanti.

Portez du ROUGE

Cette année sous le signe de la
FORCE et du COURAGE,

Nous porterons du

“ ROUGE ”

Nous aimerions agrémenter de

ROUGE

Notre cocktail et notre soirée.

Que se soit par votre habillement

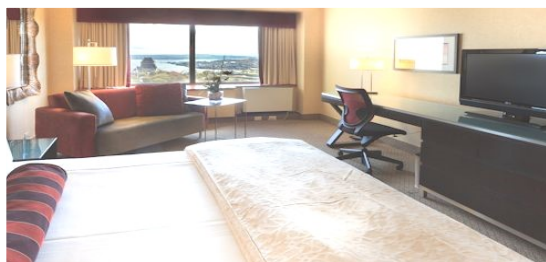
Ou vos accessoires

PORTEZ DU ROUGE

Comme l’an passé,

De petits jeux seront préparés
pour vous pendant le cocktail.

HOTEL
LE CONCORDE



CONGRÈS PROVINCIAL 2019

Cette année votre congrès en sera un d’élection. Nous vous encourageons à participer à cet exercice démocratique qui vous est donné. De plus, si vous croyez être en mesure d’aider vos pairs, alors n’hésitez pas à faire le saut et sincèrement, c’est quelque chose d’intéressant à vivre.

CONGRÈS TRIENNAL

À ce congrès, il y aura également l’élection des délégués pour le congrès triennal national. Nous vous invitons aussi à participer à cette élection, pour ce faire vous n’avez qu’à vous préparer un discours de tout au plus 2 minutes, en disant pourquoi vous feriez un excellent délégué. N’oubliez pas qu’à ce congrès vous n’êtes pas là pour revoir la convention collective, mais plutôt l’ensemble des règlements qui régissent notre association. Ce congrès se déroulera en Saskatchewan. Tous les frais seront payés par le national, vos journées de salaire, vous avez droit une allocation repas journalière, votre chambre d’hôtel est payée.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU MAÎTRE DE POSTE (OU SON REMPLAÇANT)

Le maître de poste est la personne désignée qui est responsable du secteur de livraison du courrier dans lequel travaillent les FFRS.

Au quotidien, lorsqu'il rencontre les FFRS, leurs assistants ou remplaçants, l'agent local des postes :

- ⇒ Les conseillera ou répondra à leurs questions sur les opérations quotidiennes, les services ou les produits pouvant découler de l'annexe A de l'itinéraire;
- ⇒ Leur remettra le courrier à livrer, par itinéraire, à un endroit précis pour que les FFRS le préparent conformément aux horaires prévus à l'annexe A de l'itinéraire;
- ⇒ Fournira le soutien nécessaire aux FFRS concernant la réexpédition du courrier. Contrôlera périodiquement le respect par les FFRS des modalités de l'annexe A, y compris les heures de début estimatives et les points de remise du courrier;
- ⇒ Autorisera les FFRS à entamer la livraison à un nouveau point de remise pour un client et fournira les étiquettes devant être apposées par les FFRS sur les compartiments du réceptacle à courrier.
- ⇒ Portera à l'attention des FFRS tous les problèmes et préoccupations du client dans le secteur de livraison par FFRS pour qu'ils soient résolus.
- ⇒ S'assurera de l'exactitude des renseignements sur les itinéraires et les volumes qui ont été indiqués par les FFRS sur les feuilles de contrôle des FFRS.

En ce qui a trait aux relations entre les FFRS et le maître de poste :

- ⇒ Établiront et entretiendront entre maître de poste, les FFRS, leurs assistants et les remplaçants, une relation de travail de bonne foi axée sur le RESPECT.
- ⇒ Ensemble, ils pourront créer un forum d'échange d'idées pour améliorer le service aux clients.

SANTÉ & SÉCURITÉ

Il est primordial d'avoir les outils nécessaires pour pouvoir faire votre travail en toute sécurité.

- Servez-vous:**
- D'un escabeau pour atteindre les choses hors de votre portée
 - D'un diable pour la manutention sécuritaire des colis.
 - Utiliser des C2 (chariot jaune), des C8 (chariot bas et large) en tout temps, ils sont là pour faciliter votre travail.
- Ne pas:**
- Ouvrir les polyflûtes avec des outils tranchants, coupants ou pointus.

Notez bien

Je dois vous rappeler qu'il faut toujours discuter en premier lieu avec votre **CHEF DE ZONE LOCALE** pour toutes situations qui vous préoccupent, que ce soit pour des remplacements, directives, plaintes envers un autre employé, problèmes de paies, etc. C'est à la gestion à initier les démarches.

OFFRE D'AFFECTATION PROVISOIRE

Vous êtes appelé par la coordonnatrice du 50 km. Elle vous offre une semaine dans le bureau **X**. Vous faites déjà tous les vendredis dans le bureau **Y**. Vous **devrez** faire un choix. Toute la semaine au bureau **X** **ou** conserver tous les vendredis dans le bureau de **Y**. Vous ne pouvez pas faire les deux.

PETIT RAPPEL À TOUTES LES PERSONNES QUI FONT DE L'AFFECTATION PROVISOIRE.

SVP, par respect, essayez LE PLUS POSSIBLE de remettre le bureau dans les mêmes conditions que lorsque que vous êtes arrivé!

Si vous déplacez certaines choses pour convenir à votre méthode de travail, ce ne sera pas nécessairement adapté à la personne qui revient à son bureau.

C'est désagréable de perdre du temps à chercher et à replacer à notre convenance.

APPEL TÉLÉPHONIQUE

Lorsque vous appelez un officier et qu'il n'est pas disponible pour vous répondre immédiatement, laissez le message en disant vos noms, votre numéro de téléphone ainsi que le but de votre appel et svp le dire **lentement**. De cette façon, s'il nous faut faire une recherche pour vous, nous la ferons avant de vous rappeler (si c'est possible bien sûr).

ENTRE NOUS

L'année 2018 est chose du passé. Il y a eu plus de dépenses que prévue pour les fêtes (les cadeaux, les réceptions, le bien paraître). Votre salaire est toujours le même et les dépenses ont dépassées vos moyens de payer.

Ne jamais prendre l'argent de votre dépôt pour arrondir vos dépenses personnelles en pensant que personne ne le saura. Lorsque le PSVD vous indique de faire un dépôt, faites-le.

**Il est aussi très important de faire les dépôts selon les normes
(1 000\$: chèques, mandats, argent).**

Dites-vous que le système PSVD bavasse tout. Une lumière rouge s'allume si le système détecte une anomalie, créant ainsi un rapport d'irrégularité pour votre CZL.

(réf: SMS 1710.02)

ENTREVUE DISCIPLINAIRE

L'employeur veut vous convoquer en entrevue disciplinaire?

Sachez que la Société doit vous en informer PAR ÉCRIT, ainsi que la section concernée au moins 24h à l'avance si elle compte vous rencontrer. Elle doit indiquer le motif de la rencontre et doit préciser si le dossier personnel est en cause. Elle doit aussi vous mentionner que vous avez le droit d'être accompagné par un représentant de votre association (ACMPA).

Vous devez nous contacter pour éviter toutes sortes de situations qui pourraient vous porter préjudice.

Nous pourrions alors vous conseiller et nous assurer que vos droits ne soient pas lésés. Ceci dans le but d'éviter certaines surprises.

Si le dossier personnel de l'employé est en cause, il doit être **OBLIGATOIREMENT** présent lors de l'entrevue et vous aurez accès à celui-ci avant la réunion. S'il ne l'est pas, peu importe la raison, la rencontre pourrait être remise ou devenir informelle, donc, sans conséquence disciplinaire.

Lors de l'entrevue, l'employeur ne doit discuter que du motif spécifié sur l'avis 24 h. Il ne peut en aucun cas discuter d'un autre sujet ou d'une autre situation. Si l'employeur veut discuter d'un autre point, il sera dans l'obligation de vous convoquer une seconde fois.

N'oubliez-pas,

l'été arrive à grand pas, il est temps de vérifier votre liste d'employés déterminés

DÉNOMBREMENT DES STOCKS (inventaire) = PAS DE BÉNÉVOLAT

**Si vous avez trop d'achalandage au comptoir pendant votre inventaire,
demandez du temps à votre chef de zone.**

Visitez le **site Web** de l'ACMPA à www.cpa-acmpa.ca,
vous y trouverez des informations utiles
ainsi que des documents tels que préparation pour un concours, mise à jour des négos, etc...

Pour recevoir le journal en anglais, veuillez en aviser le secrétariat.

N.B.: L'emploi de la forme masculine dans ce document n'a que pour seul but d'en faciliter la lecture.

ASSEMBLÉES D'AUTOMNE

Durant les tournées d'automne, on s'aperçoit encore que beaucoup de membres hésitent à nous contacter par peur de représailles. Pour que nous puissions intervenir, nous devons obtenir votre approbation. Sinon, on ne peut rien faire.

PRENEZ NOTE

PAICD



Qu'il faut vérifier vos formulaires de Déclaration de l'employé, puisque depuis le mois d'août 2018, il s'est ajouté une nouvelle section (F). C'est très important d'avoir des formulaires à jour.

COMPORTEMENT

Si un comportement me dérange, j'en avise la personne en question. Je peux si cela me rassure, demander à un tiers d'être présent pour être témoin. Je n'attends pas que cela dégénère, car plus longtemps on tolère plus ça risque d'exploser.

Il est toujours souhaitable que vous nous en informiez le plus tôt possible afin que nous puissions vous guider dans votre cheminement pour pouvoir régler celui-ci. Plus on met de temps à essayer de régler un conflit plus il peut dégénérer et ce qui aurait pu être résolu peut-être avec une bonne discussion ou mise au point pourrait se traduire par un déplacement ou une mise à pied carrément. Plus on cumule ou on garde pour soi sa frustration, plus on pourrait ressembler à :



Avant que la situation soit rendue à un point de non-retour, demandez de l'aide... Vous pouvez aussi consulter le Programme d'Aide aux Employé(e)s.

P.A.E. (Programme d'aide aux employés)

1-866-565-4903

IMPACTS DES CONGÉS SANS SOLDE

Avant de prendre un congé **sans solde**, il doit TOUJOURS, SANS EXCEPTIONS, être approuvé par le Chef de Zone ou son remplaçant.

Si vous faites de l'affectation provisoire et que vous prenez un **congé sans solde** avant le 21^e jour, vous repartez à 0 pour l'obtention des avantages sociaux reliés au poste.

Si vous prenez un **congé sans solde** avant **ET** après un jour férié (article 21.03 et 21.04), votre jour férié ne sera pas payé. Mais si vous en prenez juste un avant **OU** un après, votre jour férié sera payé.

Si vous prenez un congé **sans solde** précédant votre date de retraite, vous ne pourrez pas vous inscrire aux avantages sociaux pour retraités (prestations soins médicaux complémentaires), puisque vous seriez considérée comme employée inactive.

CALENDRIER DES CONGÉS ANNUELS, Article 23

23.02 : la priorité s'établit comme suit : le maître de poste a le premier choix d'une période, ensuite l'adjoint principal et finalement l'adjoint plein temps et les adjoints à temps partiel, selon leur emploi continu. Les employés nommés pour une période déterminée (occasionnels) avec **service continu** choisissent ensuite leurs périodes de congés annuels.

CALENDRIER DES CONGÉS ANNUELS, LISTES FUSIONNÉES

La signature des vacances doit être supervisée par le maître de poste qui s'occupe de la gestion de la liste fusionnée. A CHAQUE TOUR DE SIGNATURE, lorsque les employés à plein temps et à temps partiel auront signé leurs périodes de vacances, le maître de poste de chaque bureau faisant partie de la liste devra communiquer avec le maître de poste responsable afin de lui transmettre le choix des périodes de congés.

Le maître de poste responsable va bloquer les périodes. Ensuite, les occasionnels **en services continu** choisiront dans les espaces libres.

COORDONNÉES À RETENIR

Nouveau courriel pour Chantal Guillemette, prés.: acmpa.quebec@gmail.com

Accès RH: 1-877-807-9090

Avantages sociaux: 1-866-716-1313

Pension: 1-877-480-9220; www.cpcpension.com

Programme d'aide aux employés (PAE): 1-866-565-4903

BIENVENUE AUX NOUVEAUX MEMBRES

Nadeau, Carole	Frampton	Forgues, Sylvie	Ile du Grand Calumet
Vigneau-Clark, Johanne	Grande Entrée	Hergott, Julie	St-Faustin
Brassard, Mario	St-Félix de Valois	Laflamme, Nancy	St-Malo
Perras, Nathalie	St-Edouard	Pierre, Magdaline	St-Joseph-du-Lac
Basile, Ronald	St-Janvier	Appleby, Katy	Caplan
Carrière, Lynda	St-Pie	Bélanger, Joanne	St-Marcel de l'Islet
Dumoulin, Véronique	St-Alexandre	Labrie Simoneau J-François	Inverness
Landry, Yvette	Cap-Chat	Leclerc, Jérôme	Ste-Claire
Viel, Julie	St-Valérien de Rimouski	Leclerc, Denise	St-Aubert
Bergogne Chalut, Caroline	Mont St-Michel	Sandiego, Iris	Waterville
Bertrand, Marc	St-Pierre les Becquets	Langelier, Annick	Val-Bélair
Dandurand, Marie-Hélène	Danville	Lambert, Jacynthe	Ste-Agathe
DeQuoy, Evelynne	Lantier	Roy, Marie-Claude	Trois-Pistoles
Ducross, Lisa	Barachois de Malbaie	Béliveau, Valérie	Pierreville
Lafrance, Linda	Baie des Sables	Demers, Colette	Pintendre
Morin, Marielle	Péribonka	Ouellet, Geneviève	St-Bernard Dorchester
Renaud, Lyne	Nominingue	Trépanier, Pascale	Lambert
Rioux, Jean-Sébastien	Pont-Rouge	Bergeron, Gisèle	Beaudry
Ratte, Karine	Lac-Humqui	Blanchette, Anne	St-Henry de Lévis
Proteau, Josée	Ayer's Cliff	Harrison, Melissa	Mansonville
Paradis, Cassandre	Rawdon	Roberge, Ronald	St-Raphael de Bellechasse
Savoie, Sylvie	Escuminac	Ste-Crois, Lise	Forillon
MacGillivray, Michelle	St-Nicolas	Brassard, Cynthia	St-Canut
Poirier, Louise	St-Luc	Champoux, Dominique	St-Rémi Tingwick
Raymond, Nadine	Maria	Coté, Annie	St-Augustin Desmaures
Perron, Isabelle	Ste-Scolastique	Lévesque, Francine	Mirabel succ. St-Augustin
Tessier, Nathalie	Neuville	Bélanger, Manon	Rivière Pentecôte

ÉCLAIRCISSEMENT :

Les employés occasionnels avec emploi continu ou non, **SONT MEMBRES** à part entière de l'ACMPA. Lorsqu'il y a des réunions pour les tournées d'automne et les congrès, etc., vous êtes les bienvenus, c'est pour vous aussi.

Avis aux membres associés (retraités)

L'année 2019 est arrivée, c'est le temps de renouveler votre cotisation pour demeurer un membre associé de l'A.C.M.P.A. Faites parvenir un chèque au montant de \$10.00 à l'**ordre de l'A.C.M.P.A.** dès le 1er janvier l'adresse suivante:

A.C.M.P.A. Section du Québec, 734, Lyne Wickham Qc J0C1S0

Les retraités 2018

Beaulieu, France	Sherrington	Leclerc, Louis	Evain
Béland, Claudine	Pont-Rouge	Lefebvre, Thérèse	Bromptonville
Bérubé, Claire	St-Nicolas	Légaré, Joanne	Donnacona
Blouin, Jean-Pierre	Stanstead	L'Italien, Pauline	Nouvelle
Bouchard, Charlotte	St-Joachim de Montmorency	Mathieu, Liliane	East Broughton
Boulianne, Marie-Anna	St-Prime	Mitchell, Micheline	Port Daniel
Bourdages, Sylvie	Caplan	Monette, Johanne	Val Morin
Cabana, Ginette	Ste-Marthe sur le Lac	Nolet, Lucie	St-Damien de Buckland
Charest, Céline	Inverness	Paquet, Francine	Wendake
Charlebois, Monic	Masson	Paquette, Louise	Delson
Chouinard, Johanne	St-Épiphanie	Patry, Carole	L'Ascension
Cliche, Joanne	St-Michel de Bellechasse	Raby, Kathleen	Lac des Écorces
Drouin, Jocelyne	Stanstead	Renaud, Adèle	Chelsea
Dubé, Ann	L'Isle Verte	Rice-Rochon, Lucille	Grand Remous
Erickson, Elisabeth	Cumberland	Rocheleau, Pierrette	St-Félix de Valois
Fontaine, Céline	St-Philémon	Roy, Sylvie	Beauceville succ. Bureau chef
Fournel, Carole	Ste-Marguerite du Lac Masson	Sergerie, Hélène	Cap Chat
Gagné, Bernadette	St-Ulric	Silver Caron, Linda	Ayer's Cliff
Girard, Debra	Barachois de Malbaie	Vinet, Pierre	St-Valérien de Rimouski
Grégoire, Anne Marie	St-Bernard	Loyer Lambert, Ginette	St-Thomas de Joliette
Hurtubise, Gisèle	Laforce	Bilodeau, Jocelyne	Mirabel succ. Ste Scholastique
Jacques, Marcelle	Beaulac	Badeau, Claudette	St-Henri de Lévis
Lamarre, Danielle	L'Isletville	Caron, Monique	Bromont
Lambert, Francine	Kingsey Falls	Markwell, Lorrayne	Stanstead
Landry, Diane	Maria	Fournier, Marianne	St-Aubert
Lasalle, Lucienne	Bryson	Gingras, Jeanne d'Arc	Ste-Agathe de Lotbinière
Leclair-Lavigne, Lynn	Grenville	Dallaire, Simone	Ste-Rita
P.-Spoonier Marie-Anne	La Patrie	Lacroix, Marie-Rachel	Lambton
Joly, Jacqueline	Thurso	Cloutier, Elaine	St-Etienne des Grès
Pilon, Clément	St-André Avellin	Poliquin, Guy	Duhamel
Lévesque, Chantale	St-Denis de la Bouteillerie	Mondor, Suzanne	St-Gabriel de Brandon

Il n'y a pas de moment mieux choisi pour vous dire merci de la confiance que vous nous avez témoignée tout au long de l'année.

À l'occasion de cette nouvelle année, nous vous souhaitons à vous et à votre famille une très belle année 2019. Bon succès pour la nouvelle année !

Votre équipe de l'ACMPA

*Chantal Guillemette, Chantal Nault, Manon Demers,
Odette Desgagnés et Chantal Coulombe.*